



# ASCPA Rando

27, av. J.-F. Kennedy 33600 PESSAC - Tél . 05.56.36.05.62

admin@ascparando.com



Pessac, le 19 octobre 2020

## NOTICE D'INFORMATION

# Week-end raquettes milieu Alpin en vallée d'Aure du 05 au 07 mars 2021



Partant d'Arreau, la vallée d'Aure remonte le long de sa rivière la Neste d'Aure jusqu'à l'Espagne, accessible aujourd'hui par le Tunnel d'Aragnouet-Bielsa.

Il s'agit d'une vallée large et préservée, puisque le développement industriel du XIXe siècle et la voie ferrée se sont arrêtés du côté d'Arreau. Elle bénéficie d'un climat privilégié, largement ensoleillée, et protégée des perturbations d'ouest par l'Arbizon qui veille sur Saint-Lary.

L'A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382  
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

## **1. PROGRAMME**

### **Vendredi 05 mars:**

Rendez-vous à Guchen (65) à partir de 18h.

Dîner et nuit au centre de vacances « Le Choucas ».

### **Samedi 06 et dimanche 07 mars :**

Petit déjeuner puis acheminement en voitures vers le point de départ de la randonnée du jour.

Les randonnées seront choisies par l'animateur à l'issue des reconnaissances effectuées dans les jours précédents, en fonction de l'enneigement, de la stabilité du manteau neigeux et de la météo parmi :

- Le Col d'Artigue Couade, 15 km, +/- 800m de dénivelé entre 1000 et 1700m d'altitude (5h),
- Plo del Naou, 12,7 km, +/- 700m de dénivelé entre 1100 et 1700m d'altitude (5h),
- Pic du lion, 13,7 km, +/- 800m de dénivelé entre 1300 et 2100m d'altitude (5h),
- Pic de Piau, 9 km, +/- 900m de dénivelé entre 1800 et 2700m d'altitude (5h),
- Soum de Salettes via la vallée de Badet et le port de Campbieil, 10,8 km, +/-1200m entre 1800 et 3000m d'altitude (7h).

ou un autre itinéraire en cas de force majeure, d'impératifs sécuritaires.

Au cours des randonnées, un exercice pratique sera organisé pour familiariser les participants à la recherche de victime d'avalanche.

## **2. HEBERGEMENT - RESTAURATION**

Hébergement, dîner et petit déjeuner au centre de vacances « Le Choucas » en chambres de 2 à 6 couchages avec lavabo, sanitaires sur le palier. Prévoir un sac de couchage.

Les pique-niques pour les journées des 06 et 07/03, sont fournis par le centre de vacances.

## **3. MODALITES DU SEJOUR**

**Nombre de participants :**

6 personnes minimum, 10 personnes maximum.

**Conditions :**

- Etre adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Etre licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2020-2021),
- Etre apte médicalement à la randonnée pédestre en moyenne montagne,
- Avoir déjà effectué des randonnées hivernales avec raquettes,
- S'engager à participer à la formation préalable relative à l'utilisation d'un DVA (détecteur de victime d'avalanche), organisée par l'ASCPA Rando,
- Etre en bonne condition physique pour profiter pleinement du séjour,
- Etre équipé pour la randonnée en milieu alpin.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclaré à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382  
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

- Pour les personnes qui utiliseront leur véhicule (co-voiturage), être équipé de chaînes à neige.

#### **Matériel nécessaire :**

- chaussures de randonnée adaptées à la montagne (tige haute, rigides à semelle plutôt dure, étanches, etc.). Cf. : info "équipement-pour-la-montagne" dans les actualités du site.
  - des bâtons avec grandes coupelles,
  - des raquettes,
  - le sac à dos contenant :
    - licence, carte d'identité, carte vitale,
    - couverture de survie,
    - des vêtements de randonnée chauds et imperméables, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire,
    - 1,5L d'eau (pas de poche avec pipette, cette dernière peut geler),
    - nécessaire pour le pique-nique (couverts, gobelet),
    - aliments énergétiques,
    - vos médicaments si vous êtes en cours de traitement,
    - lampe frontale (conseillée),
    - sac de couchage\*,
    - nécessaire de toilette, serviette\*,
    - chaussures légères pour le soir\*.
- \* hors sac à dos.

NB : Pour ce séjour l'ASCPA Rando mettra à disposition de chacun un pack de sécurité avalanche (sonde, pelle, DVA) qui sera systématiquement emporté dans le sac (ou porté sur soi pour le DVA).

## **4. COUT DU SEJOUR**

**Prix : 110 €** par personne.

- Ce prix comprend :
  - L'hébergement en demi-pension, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du dernier jour,
  - Les pique-niques pour les midis,
  - L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
  - La mise à disposition des packs de sécurité avalanche,
  - La taxe de séjour,
  - La contribution immatriculation tourisme.
- Ce prix ne comprend pas :
  - La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». (voir notice d'assurance sur [le site internet du club](#)),
  - Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
  - Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas.
  - Les dépenses personnelles,
  - L'éventuelle location des raquettes et/ou des bâtons qu'il faudra prévoir avant le départ.
  - D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclaré à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382  
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

## **5. INSCRIPTION**

### Pré-inscription :

Par mail à [famille.sonier@orange.fr](mailto:famille.sonier@orange.fr) en précisant : nom, prénom, n° de licence.

**Date limite de préinscription : 15/11/2020**

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

### Inscriptions :

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé, accompagné du chèque d'acompte et de l'éventuel chèque du montant des primes d'assurance facultatives à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre.

Courrier à adresser à :

Thierry Sonier  
31 rue Mouloudji  
33600 Pessac

Inscriptions avant le 06/12/2020

## **6. PAIEMENT**

- 1<sup>o</sup> acompte de 50 € à l'inscription, avant le 06/12/2020,
- Primes d'assurance facultatives à l'inscription (chèque spécifique),
- Solde de 60 € encaissé le 05/02/2021.

Tous les chèques doivent être à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et à envoyer à Thierry Sonier - 31 rue Mouloudji - 33600 PESSAC.

*Nota : Joindre lors de votre inscription les chèques (acomptes et solde). Le solde ne sera pas encaissé avant le 05/02/2021.*

## **7. CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

Toute annulation postérieure à l'inscription ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées.

- Annulation entre le 06/12/2020, et le 04/02/2021, versement de 50 € conservé.
- Annulation après le 05/02/2021, versement de 110 € conservé, soit la totalité du montant du séjour.

## **8. ASSURANCES FACULTATIVES**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

*Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (<https://ascpa.com/les-modalites/>)*

## **9. RESPONSABLES DE LA SORTIE**

Thierry SONIER

## **10. CORRESPONDANT TOURISME**

Thierry SONIER

L' A.S.C.P.A Rando a été déclaré à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.